



SESSION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

Ce programme est susceptible
d'évoluer en fonction de l'actualité

Public

Tout professionnel souhaitant maîtriser
les fondamentaux de la réglementation
de la VAE

Prérequis

Exercer une fonction dans le secteur de
la formation professionnelle

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et
politiques de formation à Centre Inffo

Modalités d'évaluation

Progression des participants évaluée
par le formateur tout au long de la
formation (test de positionnement,
temps d'échanges, travaux pratiques,
exercices d'entraînement...) et par un
quiz d'évaluation des acquis en fin de
formation.

Modalité de sanction

Remise d'une attestation
de fin de formation

MARCHÉ DE LA VAE : MAÎTRISER LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La loi du 21 décembre 2022 sur le marché du travail a pour ambition de révolutionner la VAE : faire passer le nombre de validations de 30 000 à 100 000 par an d'ici 2027. Cette transformation comprend le doublement du congé VAE, la suppression de l'année d'expérience requise, l'ouverture de la VAE à un seul bloc de compétences, une procédure simplifiée, une expérimentation de «VAE inversée» et la création d'un nouveau service public de la VAE.

Pour saisir toutes les opportunités de ce marché redynamisé, Centre Inffo vous propose une formation sur ce nouveau cadre juridique et financier, en intégrant tous les décrets d'application publiés.

OBJECTIF DE FORMATION

- > Comprendre les nouvelles conditions encadrant une démarche de VAE, en mettant l'accent sur les subtilités juridiques de la loi de 2022 et ses décrets d'application
- > Identifier les nouvelles missions des acteurs impliqués dans la VAE
- > Identifier les différentes étapes de la VAE et les opportunités en matière de financement

PROGRAMME

CONNAÎTRE LES NOUVELLES CONDITIONS ENCADRANT UNE DEMARCHE DE VAE

- Conditions tenant aux bénéficiaires : profil du public visé, définition de l'expérience pertinente...
- Conditions tenant aux certifications visées : l'importance des blocs des compétences
- Accès au marché de la VAE : exigences administratives et comptables, Qualiopi...

COMPRENDRE LES MISSIONS DES ACTEURS INTERVENANT DANS LA VAE

- Présentation du service public de la VAE : composition, missions
- Zoom sur le rôle des régions en matière de VAE : compétence, prérogatives et pratiques régionales
- Accompagnateur Architecte de Parcours : une fonction définie et encadrée ?

IDENTIFIER LES DEPENSES ELIGIBLES AU FINANCEMENT DE CHAQUE ETAPE DE LA VAE

- Information et sensibilisation, aide au choix de la certification, candidature, entrée dans le parcours : le périmètre de l'accompagnement
- Frais d'examen du dossier de recevabilité, frais d'accompagnement, frais de validation... : détermination des dépenses éligible au financement
- Zoom sur l'expérimentation « VAE inversé » : les parcours dans le cadre du contrat de professionnalisation

TROUVER LE BON FINANCEUR ET CHIFFRER LA PRISE EN CHARGE D'UN PROJET VAE

- Pôle emploi, Région, Agefiph : politiques et pratiques de financement, dépenses éligibles...
- Pro-A et VAE : politiques des branches professionnelles et pratiques des Opco
- Financement via CPF : exigences de la Caisse des dépôts
- Le congé de VAE : les obligations de l'employeur



7 heures sur 1 jour
de 9 h à 17 h



Centre Inffo,
Saint-Denis-La Plaine



995 € HT (TVA 20 %)
1 194 € TTC



De 3 à 12 personnes maximum

**Equipe
Service
à métier**

Inscrivez-vous dès à présent

Courriel : contact.formation@centre-inffo.fr

Nathalie Billard - Tél. : 01 55 93 91 80 / 06 77 18 96 20
Courriel : contact.commercial@centre-inffo.fr

Toutes les informations demandées sont indispensables à la prise en compte de votre commande.

Intitulé: **MARCHÉ DE LA VAE : MAÎTRISER LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER**

CODE FORMATION : FOR000519

Nom Prénom.....
Fonction..... Service.....
Raison sociale et adresse de l'établissement
.....
Tél..... Courriel.....

Nom Prénom

Fonction Service

Raison sociale et adresse de l'établissement

.....

Tél. Courriel

N° SIRET / / / / / / / / / / / / / / / / Code APE/NAF / / / / / / / / / / N° client: / / / / / / / / / / Effectif: /

Accord de prise en charge d'un Opco⁽¹⁾ ☐ Nom de l'Opco Montant de la prise en charge € TTC

Établissement à facturer (si différent du participant) ou Opco

Adresse

.....

Contact référent

Tél. Courriel

Le bulletin doit être accompagné soit d'un règlement à l'ordre de Centre Inffo, soit d'un bon de commande de votre structure.

(1) En cas de subrogation, le client doit faire parvenir à Centre Inffo le dossier de prise en charge de son organisme financeur avant le début de la formation.

A défaut, Centre Inffo facturera directement le client qui se fera rembourser par son organisme financeur (Opco).

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente des prestations orales et les accepter sans réserve.

Je joins mon règlement à l'ordre de Centre Inffo :

☐ Par chèque bancaire ☐ Par chèque postal

ou je règle par virement, en précisant le titre et la date de la formation :

☐ Virement postal : IBAN de la Société générale
FR76 3000 3035 3600 0200 0354 823 / BIC : SOGEFRPP

Lu et approuvé

Date

Cachet et signature

Vous pouvez également vous inscrire directement sur notre boutique en ligne <https://boutique.centre-inffo.fr>